

Dossier de presse

DISPOSITIF D'AIDES AGRICOLES D'EAU DE PARIS

Près de cinquante agriculteurs déjà partenaires



© Bruno Mazodier

Contact presse :

Service presse d'Eau de Paris : presse@eaudeparis.fr / 01 58 06 35 92

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DE PRESSE	3
INTRODUCTION	5
UN RÉGIME AMBITIEUX ET INCITATIF	8
VU DES CHAMPS : L'EXEMPLE DU LUNAIN.....	12
DES EFFETS DIRECTS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU	15
HISTOIRE D'UN PROJET PIONNIER.....	17
UNE EXPERTISE UNIQUE EN MATIÈRE DE PROTECTION DE LA RESSOURCE	19
L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE, UNE POLITIQUE CONTRACTUELLE AU SERVICE DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU	21
LE CONTRAT DE TERRITOIRE EAU ET CLIMAT EAU DE PARIS	23
ANNEXES.....	25
FICHE D'IDENTITÉ D'EAU DE PARIS.....	27

Crédits photographiques © Bruno Mazodier

COMMUNIQUE DE PRESSE

AIDES AGRICOLES EAU DE PARIS : LE SUCCES D'UN DISPOSITIF PIONNIER

En 2020, Eau de Paris lançait, avec le soutien de l'agence de l'eau Seine-Normandie, un dispositif d'aides agricoles original qui combine protection des eaux souterraines et appui à l'agriculture durable et biologique. C'est un succès : 49 exploitant·e·s agricoles se sont déjà engagé·e·s. Cette action est au cœur du contrat de territoire Eau et Climat signé entre l'opérateur et l'établissement public. Alors que les moissons approchent, Eau de Paris revient sur ce système unique en France.

Un contrat global pour la préservation des ressources en eau

Pour Eau de Paris comme pour l'agence de l'eau Seine-Normandie, la préservation de la qualité des ressources en eau est une préoccupation constante, exacerbée par le dérèglement climatique. Dans cette optique, **la régie et l'établissement public concluent un contrat de territoire Eau et Climat** pour les six prochaines années. Ce contrat identifie des actions prioritaires à mener pour améliorer la résilience du système d'alimentation en eau potable, réduire les prélèvements, préserver la qualité des ressources en eau, améliorer la connaissance et le suivi des ressources.

Un dispositif pensé pour et avec les exploitant·e·s agricoles

Au cœur de ce contrat, le dispositif d'aides agricoles – ou paiement pour services environnementaux -- proposé par Eau de Paris depuis 2020, **pensé avec et pour les agriculteurs et agricultrices installé·e·s sur les aires d'alimentation de captage et validé par le Commission européenne**. C'est une première en France.

Des engagements ambitieux, une rémunération juste

Lancé sur le principe des paiements pour services environnementaux, ce dispositif se veut ambitieux et incitatif. **49 agriculteurs et agricultrices se sont déjà engagé·e·s** à réduire, voire supprimer l'usage d'engrais et de pesticides, à adopter des modes de culture durables et/ou biologiques ou encore à cultiver davantage de prairies. En échange, Eau de Paris les accompagne, leur fournit un conseil technique et leur apporte un appui financier, entre 150 et 450 € par hectare. Le projet bénéficie d'un budget de 47 millions d'euros sur 10 ans et est financé à 80 % par l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

Un projet d'intérêt général, un lien entre les territoires et Paris

« Ce projet est utile à toutes et tous, souligne Dan Lert, président d'Eau de Paris et adjoint à la Mairie de Paris en charge de la transition écologique, du plan climat, de l'eau et de l'énergie. Aux exploitantes et exploitants agricoles, en rendant possible leur transition vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement, mais aussi à la population parisienne, qui bénéficie d'une eau d'une grande qualité, sans surtraitement, et d'une alimentation plus durable. En somme, il fait vivre le lien qui unit les territoires des sources et Paris depuis la fin du XIX^e siècle. »

« Eau de Paris est reconnue de longue date pour sa capacité d'innovation en matière de protection de la ressource, complète Sandrine Rocard, directrice générale par intérim de l'agence de l'eau Seine Normandie. Le programme de l'agence de l'eau Seine-Normandie apporte un soutien à la réduction de l'exposition humaine aux différents risques qui peuvent être présents dans l'eau. Le contrat de Territoire Eau et Climat Eau de Paris propose un plan d'actions qui participe à la protection de la santé publique en protégeant les captages d'eau et la ressource en eau de son territoire. Il devrait être source de nombreux bénéfices pour l'eau et la biodiversité, et retisse les liens entre eau et agriculture. »



Vallée du Lunain, aire d'alimentation de captage d'Eau de Paris.

INTRODUCTION

Paris ne s'envisage pas sans les territoires qui l'entourent : la moitié de l'eau qui y est distribuée provient de captages d'eaux souterraines, situés dans les départements et régions limitrophes de la capitale. **Ces aires d'alimentation de captage s'étendent sur 240 000 hectares** au sud-est au-delà de Fontainebleau, Sens, et de Provins et à l'ouest, en Normandie.

Un contrat global pour la préservation des ressources en eau

Pour Eau de Paris comme pour l'agence de l'eau Seine-Normandie, la préservation de la qualité des ressources en eau qui alimentent la capitale est une préoccupation constante, exacerbée dans le contexte du réchauffement climatique. Dans cette optique, pour les six prochaines années, la régie et l'établissement public ont décidé de conclure **un contrat de territoire Eau et Climat**. Ce contrat de territoire Eau et Climat entre Eau de Paris et l'agence de l'eau Seine-Normandie est complémentaire de celui signé par celle-ci avec la Ville de Paris, autorité organisatrice de la régie Eau de Paris.

Le contrat de territoire Eau et Climat liant Eau de Paris et l'agence de l'eau Seine-Normandie identifie des actions prioritaires, co-financées par l'agence de l'eau. Ces actions répondent à quatre enjeux : améliorer la résilience du système d'alimentation en eau potable ; réduire les prélèvements et préserver la qualité des ressources en eau ; améliorer la connaissance et le suivi des ressources.

Des actions concrètes pour améliorer la qualité de l'eau

Ce nouvel engagement des deux partenaires s'inscrit à la suite des actions menées avec les agriculteurs et les agricultrices pour préserver la qualité des eaux souterraines depuis plusieurs années. Celles-ci combinent accompagnement technique, appui financier et développement de filières durables. Grâce au soutien de l'agence de l'eau Seine-Normandie, l'entreprise publique a à son actif des réalisations exemplaires : **forte mobilisation des agriculteurs dans des mesures d'aide agroenvironnementales** depuis 2007, conduisant à une réduction forte de l'utilisation d'intrants (jusqu'à 40 % de la surface agricole engagée sur certains territoires), **appui aux agriculteurs** de la Vallée de la Vanne pour distribuer leur production de lentilles, pois chiches et huiles en circuit court avec la restauration scolaire parisienne, en bâtissant avec eux une filière durable, appui à des élevages bovins normands pour maximiser la part d'herbe dans l'alimentation des vaches et maintenir des prairies qui « filtrent » l'eau.

Des résultats positifs

Ces actions mises en œuvre avec la profession agricole ont porté leurs fruits. Entre 2016 et 2020, les surfaces cultivées en agriculture biologique sur les aires d'alimentation de captage ont doublé. En matière de qualité de l'eau, sur certains territoires où la dynamique a été la plus forte, on observe une tendance à la **diminution des concentrations en nitrates, et une diminution de la fréquence et de l'intensité des pics de détection de pesticides**. La mise en place d'un nouveau dispositif d'aide plus adapté confortera ces premiers résultats positifs.

Un dispositif plus adapté pour des changements de pratiques pérennes

Toutefois, après une très forte mobilisation, certain-e-s exploitant-e-s agricoles ont commencé, à partir de 2015, à se désengager des mesures agro-environnementales en raison de lourdeurs administratives, de retards de paiement et surtout des cahiers des charges qui n'étaient pas adaptées aux spécificités agronomiques et socio-économiques des territoires.

Afin de capitaliser sur les progrès déjà réalisés et d'aller encore plus loin dans la dynamique de changement des systèmes agricoles en faveur de la qualité de l'eau, **Eau de Paris a choisi en 2018 de concevoir son propre dispositif d'aides, pensé avec et pour les agriculteurs·trices**, dans l'objectif de proposer un appui incitatif, exigeant et adapté aux spécificités des territoires de captage.

Après un travail de préparation avec le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, le régime d'aides a été soumis à la Commission européenne afin qu'elle valide sa conformité aux normes européennes en matière de libre concurrence. **Début 2020, la Commission a accordé à Eau de Paris la possibilité de verser ses propres aides publiques aux agriculteurs** (on parle de « régime d'aides d'Etat »).

Une expérience pionnière

C'est la première fois qu'un opérateur d'eau français met en place un dispositif de paiements pour services environnementaux de cette ampleur pour accompagner la transition vers des systèmes agricoles qui protègent l'eau. **Innovant au service de l'action publique et de l'environnement, Eau de Paris passe d'une logique de mobilisation d'un dispositif national à la mise en œuvre de mesures spécifiques**, adaptées aux territoires sourciers, en capitalisant sur les changements déjà obtenus et la motivation des exploitant·e·s agricoles.

Un succès à l'effet papillon

Lancé en janvier 2020, ce système d'aides financières inédit rencontre l'adhésion des exploitant·e·s. **49 d'entre eux se sont déjà engagé·e·s avec Eau de Paris** à protéger de l'eau, en adoptant des pratiques agricoles durables. Dans son sillage, ce nouveau dispositif entraîne d'autres initiatives positives, comme la création d'un silo dédié aux productions biologiques ou le développement de circuits courts.

Alors que la deuxième récolte estampillée « dispositif d'aides » se profile, Eau de Paris fait le point.



Périmètre sourcier de Villeron, dans la vallée du Lunain (77)

UN RÉGIME AMBITIEUX ET INCITATIF

Avec le soutien de l'agence de l'eau Seine-Normandie, Eau de Paris a imaginé un dispositif de paiements pour services environnementaux original s'appuyant sur un cahier des charges exigeant, une rémunération juste pour nouer des partenariats durables. Ce système d'aides financières inédit, dédié à l'eau, a été pensé avec et pour les agriculteurs et les agricultrices. Carte d'identité.

Ses objectifs

- Améliorer la qualité des eaux souterraines en protégeant la ressource en amont.
- Limiter à terme les traitements de potabilisation, éviter la mise en place de nouvelles filières de traitement, coûteuses et consommatrices d'énergie.

Son principe

- Accompagner les exploitations vers l'adoption de pratiques agricoles plus durables, qui ont des effets bénéfiques sur la qualité de l'eau, en leur proposant un accompagnement financier spécifique, simple et incitatif.
- Rémunérer les services rendus par les agriculteurs et agricultrices pour la protection de l'eau

Ses bénéficiaires

- 49 agriculteurs début 2021, représentant 8 200 hectares. A terme, entre 100 et 200 exploitations pourront être concernées, sur quatre aires d'alimentation de captages prioritaires d'Eau de Paris.
- Les agriculteurs et agricultrices intéressé-e-s déposent leur dossier sur la plateforme en ligne développée par Eau de Paris.

Les mesures

Agriculture durable

- Une mesure à destination des exploitations en système conventionnel de grandes cultures (M01)
- Une mesure à destination des exploitations en système conventionnel de polyculture-élevage (M02)

Agriculture biologique

- Une mesure à destination des exploitations en agriculture biologique, grandes cultures (M03.1) ou polyculture-élevage (M03.2)

Le montant des aides

- Entre 150 et 450 € par hectare, en fonction des mesures. Une partie de la rémunération est conditionnée à l'atteinte d'un objectif de résultat sur les concentrations en nitrates dans l'eau (respect de la norme « eau potable » sous la parcelle).
- Pour les exploitant-e-s s'engageant dans une conversion à l'agriculture biologique, les montants financiers des primes sont plus incitatifs sur les territoires où ce mode de culture est peu développé.

Le budget

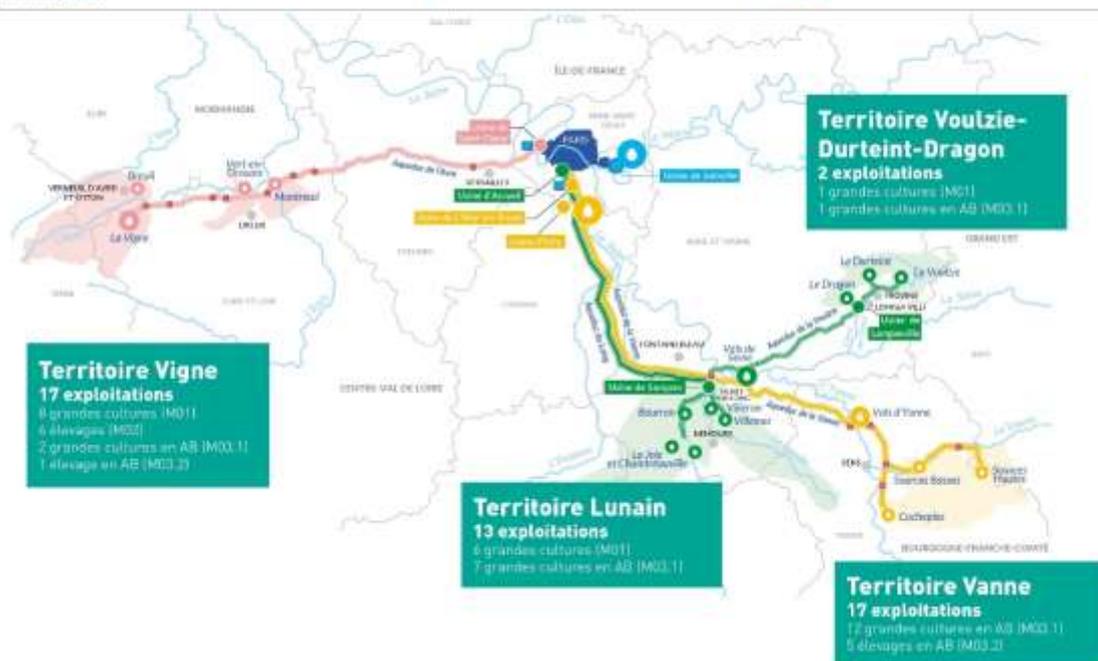
47 millions d'euros sur 12 ans, financés à 80 % par l'Agence de l'eau Seine-Normandie et 20 % par Eau de Paris.

Une sélection sur dossier

Eau de Paris et l'agence de l'eau Seine-Normandie étudient l'intérêt de chaque candidature pour la protection de la ressource en eau. Elles examinent, entre autres, la part de surfaces agricoles située sur les aires d'alimentation de captage d'Eau de Paris ou la vulnérabilité des parcelles face aux pollutions. Elles évaluent également la durabilité de chaque projet d'un point de vue environnemental et économique. Les contrats sont signés une fois les dossiers validés par la commission de financement.



49 exploitations engagées en 2020



Etendus sur environ 146 000 ha, dont 87 000 ha de surfaces agricoles, ces territoires correspondent aux principales zones d'action historiques d'Eau de Paris pour la protection de la ressource en eau.

Les engagements d'Eau de Paris

- ✓ Apporter un conseil technique à l'agriculteur-trice
- ✓ Faire vivre un réseau d'agriculteurs-trices, faciliter le partage d'expériences
- ✓ Les soutenir financièrement
- ✓ Appuyer le développement des filières et débouchés pour les productions durables

Les engagements de l'exploitant-e

- ✓ Réduire l'usage des engrais et des pesticides
- ✓ Adopter des modes de culture durables et/ou biologiques sur toute son exploitation
- ✓ Cultiver davantage de prairies, qui jouent le rôle de filtres
- ✓ Mettre en place un changement de système agricoles pérenne
- ✓ Contribuer à diminuer le ruissellement et les infiltrations vers les eaux souterraines
- ✓ S'impliquer dans le réseau d'agriculteurs-trices et partager sa propre expérience
- ✓ Réaliser un diagnostic des transferts à risque pour identifier tous les points vulnérables aux infiltrations vers la ressource.

Une mesure bio plus exigeante que le cahier des charges national de l'agriculture biologique

Le cahier des charges de la mesure bio (M03) du régime d'aides d'Eau de Paris est plus exigeant que le cahier des charges national de l'agriculture biologique. Les exploitations en conversion doivent par exemple mettre en place une rotation culturale durable, avec des légumineuses qui enrichissent le sol et permettent de fertiliser naturellement les cultures, ainsi que limiter les maladies et les mauvaises herbes. Les exploitations en polyculture-élevage doivent quant à elles augmenter la surface des prairies, ce que ne prévoit pas non plus le cahier des charges national. En contrepartie, l'aide proposée par Eau de Paris est d'un montant plus élevé que l'aide du dispositif national. L'accompagnement technique de la régie est aussi plus étroit et l'engagement comprend une participation aux échanges et aux animations collectives avec les autres agriculteurs et les partenaires techniques.

Aides-agricoles.eaudeparis.fr, une plateforme web dédiée

Eau de Paris a développé une application web qui permet aux agriculteurs-trices, à Eau de Paris et à l'agence de l'eau Seine-Normandie de collaborer efficacement tout au long du cycle de vie du projet. L'agriculteur-trice est guidé pas à pas lors du dépôt de son dossier, de la déclaration annuelle de ses cultures et pratiques, et il peut suivre son contrat au plus près : indicateurs de suivi du respect des prescriptions, résultat des contrôles, paiements...

La plateforme est **un outil indispensable à Eau de Paris pour enregistrer les pratiques des exploitants engagés, les accompagner à distance et veiller au respect des engagements**. Sont par exemple vérifiés la fréquence des traitements phytosanitaires, la part minimale de cultures de printemps ou encore le respect du cahier des charges de l'agriculture biologique. Elle permet également à la régie de rapporter efficacement la mise en place du dispositif à l'agence de l'eau Seine-Normandie ou à la Commission européenne.

Une expérience à partager et des perspectives pour l'avenir

La création et la mise en œuvre de ces paiements pour services environnementaux conféreront à Eau de Paris une expérience à partager avec d'autres collectivités qui souhaiteraient s'en inspirer pour protéger la qualité de l'eau de leur territoire. **Elle pourrait également alimenter les réflexions nationales et européennes autour des dispositifs d'aides publics** issus de la Politique Agricole Commune qui cherchent à intégrer plus d'outils opérationnels pour la protection de l'environnement et des ressources (paiements pour services environnementaux notamment).

Plus spécifiquement, les études des impacts du régime d'aides sur la qualité de l'eau vont permettre à Eau de Paris de développer **une vision prospective de son système de traitement des eaux souterraines**. Leurs résultats permettront d'orienter les futures actions de protection des ressources et de déterminer leur articulation avec les traitements de potabilisation pour les années à venir. Ils seront également mis en relation avec les études prospectives de la régie sur les impacts du changement climatique sur la disponibilité quantitative de la ressource en eau dans les prochaines décennies.



Première moisson d'orge de printemps biologique en juillet 2020, exploitation de Jean-Michel Thierry, engagé dans le dispositif d'aides agricoles d'Eau de Paris - Préaux (77)

VU DES CHAMPS : L'EXEMPLE DU LUNAIN

Le territoire de la vallée du Lunain, où sont situées les sources de Villemer et Villeron, s'étend sur 38 000 ha et compte plus de 200 agriculteurs. 13 d'entre eux se sont lancés dans le nouveau dispositif d'aides d'Eau de Paris. Parmi ces exploitants, Bertrand Collumeau, qui se convertit à l'agriculture biologique. Il est accompagné dans cette démarche par Florine Nataf, chargée de mission agriculture et territoires à Eau de Paris. Ils racontent.

Bertrand Collumeau, agriculteur à Préaux, au sud de la Seine-et-Marne, dans la vallée du Lunain.

« Nous avons repris avec mon frère l'exploitation familiale en 2003, située à la limite des captages de Villemer. Nous cultivions en agriculture conventionnelle de la betterave, du colza, du blé et de l'orge, des cultures classiques pour la région, sur 400 hectares. En 2017, nous avons signé une première mesure agro-environnementale et nous avons commencé à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires. Dès le début, Florine, la chargée d'animation du territoire d'Eau de Paris, a été très à l'écoute de nos contraintes. Nous appréhendions la mise en place d'une technique en bio sur de si grandes surfaces.



Début 2020, nous avons décidé de faire le grand saut pour l'agriculture biologique, en nous engageant avec Eau de Paris. Nous ne pouvons pas nous convertir uniquement par conviction : le projet devait être économiquement viable. L'aide à l'hectare est évidemment non négligeable. D'autres éléments ont été déterminants comme l'existence de débouchés économiques ou les conversions de nos voisins. La possibilité de stocker facilement nos productions, grâce à la construction d'un silo bio à Egreville dans notre coopérative Terre Bocage Gâtinais, en partie financé par Eau de Paris et l'agence de l'eau Seine-Normandie, a aussi joué.

C'est presque une reconversion professionnelle, un retour aux sources de l'agronomie. J'ai même ressorti le carnet de plaine de mon grand-père. Aujourd'hui, nous avons doublé le nombre de cultures. Nous faisons pousser du blé, de la luzerne, du maïs, du tournesol, de l'orge, du seigle, des lentilles... Nous travaillons sur les circuits courts, locaux, en allant le plus possible vers le consommateur. Cultiver en bio, c'est respecter encore plus notre métier et les générations futures, avoir un impact positif sur la planète et sur l'eau. »

Florine Nataf est l'une des quatre chargé-e-s d'animation du territoire d'Eau de Paris.

« Nous échangeons souvent avec Bertrand Collumeau, son frère et ses voisins, eux aussi exploitants. Nous leur avons parlé de notre dispositif d'aides agricoles à son lancement. Notre projet entrainait en résonance avec les questions qu'il se posait, son impression d'être confronté aux limites du système conventionnel. Il cherchait à innover, évoluer. Nous avons tout intérêt à travailler ensemble !



Dès sa candidature, nous avons fait le point sur les exigences du cahier des charges de la mesure bio, qui va un peu plus loin que la réglementation bio, afin de bien répondre à notre enjeu Eau. Durant toute la durée de son contrat, qui s'étale sur 7 ans, je serai son interlocutrice principale. C'est un grand atout, nous créons une relation de confiance. Et l'enveloppe financière est bloquée dès la signature du contrat, ce qui est très rassurant pour Bertrand. Côté technique, il va être accompagné par un conseiller de la Chambre d'agriculture. Ce type de partenariats a fait ses preuves.

Ce dispositif d'accompagnement à la transition fait naître d'autres projets. Nous mettons ainsi en place un suivi de la biodiversité sur l'exploitation de Bertrand, avec l'association Agrofille. L'idée, c'est de faire un premier inventaire aujourd'hui, et d'en refaire un dans 3 à 6 ans, pour connaître les effets de ce régime d'aides sur la faune et la flore.

Vice-président de la coopérative Terre Bocage Gâtinais, Bertrand a aussi été moteur dans la conversion d'un silo conventionnel, pour qu'il soit dédié au stockage des productions bio. Eau de Paris et l'Agence de l'eau Seine-Normandie ont financé en partie ce projet. Travailler sur les filières fait également partie de notre métier, car c'est en assurant des débouchés pour les cultures qu'on va pérenniser les changements engagés par les agriculteurs. Certains agriculteurs souhaitent développer des circuits courts, en collaborant avec la restauration collective, locale ou bien avec la Ville de Paris. Ce projet bénéficie à l'ensemble des agriculteurs et du territoire. »

Préaux, le village qui passe au bio

Dans la Vallée du Lunain, le village de Préaux s'est presque entièrement converti à l'agriculture biologique. Trois exploitations en grandes cultures se sont engagées dans le régime d'aides en même temps. Cet élan commun facilite le suivi de la biodiversité sur une vaste zone de 750 hectares.

Une année au régime

- Janvier-février-mars : préparation des dossiers
- Avril : date limite de dépôt des dossiers
- Avril : commission de financement. Validation de l'éligibilité des projets.
- Avril-septembre : renseignement complet des dossiers et validation
- Septembre : signature des contrats, début de l'année culturale. Les agriculteurs commencent à mettre en œuvre leurs engagements
- Février-mars : versement des aides



Exploitation de Bertrand Collumeau, Villemer (77). Première récolte de pois et de triticale biologiques, des cultures associées, en juillet 2020.

DES EFFETS DIRECTS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU

Quels sont les impacts de la réduction des traitements phytosanitaires sur la qualité des eaux souterraines ? Quand seront-ils perceptibles ? Comment mesure-t-on le taux de nitrates sous parcelle ? Les explications d'Eau de Paris.

Pratiques agricoles et qualité des eaux souterraines sont intimement liées

Les ressources en eau souterraine sont affectées principalement par deux types de polluants : les pesticides et les nitrates. **Les origines de ces contaminants sont essentiellement agricoles, les captages d'Eau de Paris étant surtout dans des zones rurales.** Les nitrates se forment au terme d'un processus complexe de transformation de l'azote par les bactéries. Sans fertilisation, les concentrations en nitrates dans les eaux souterraines sont de l'ordre de 5 à 15 mg/L. Mais les apports d'engrais azotés, qu'ils soient chimiques ou organiques via les lisiers ou encore le fumier, peuvent engendrer des concentrations en nitrates dans les eaux souterraines supérieures à 50mg/L, c'est-à-dire au-delà de la limite de qualité pour l'eau potable.

Des transferts aux durées très variables

Suivant la nature de la nappe d'eau souterraine et du sol, les transferts des pesticides et nitrates peuvent prendre plus ou moins de temps, de quelques jours à plusieurs décennies. **Ces derniers peuvent en effet emprunter différents chemins pour atteindre la nappe ; certains très lents via l'infiltration diffuse, d'autres très rapides** lorsque les eaux de surface alimentées par le ruissellement et le drainage agricole s'infiltrent directement vers la nappe via un gouffre. Aussi, en cas de fortes précipitations, le lessivage des sols peut entraîner une augmentation temporaire des concentrations en nitrates et en pesticides dans les eaux souterraines, associé à des épisodes de turbidité. On parle de pollutions « diffuses », parce qu'il est difficile d'identifier la parcelle responsable de la contamination d'un captage, les sources de contamination étant multiples.

Des effets rapides sur la qualité des eaux souterraines

Là où plusieurs exploitants d'un sous-bassin versant se convertissent à l'agriculture biologique, **une diminution des concentrations en pesticides pourra être attendue à court terme.** Concernant les nitrates, il faudra attendre plusieurs années pour observer l'effet du régime d'aides au niveau des sources, le temps d'intégrer l'impact des rotations agricoles et des aléas climatiques. Cependant les mesures réalisées au niveau de certains sous-bassins versants et celles réalisées sous parcelle (reliquats azotés) vont permettre de définir les tendances à venir d'amélioration de la qualité des eaux souterraines.

Des mesures renforcées

Comment sont mesurés les impacts du dispositif d'aides agricoles ? Eau de Paris mesure la qualité de la ressource **et renforce son instrumentation et les fréquences de prélèvements** sur les zones concernées.

De nouveaux échantillonneurs

Pour ce programme d'analyse, **Eau de Paris va chercher à identifier les molécules présente, puis évaluer leurs niveaux de concentration**, leurs dynamiques et voies de transfert (ces molécules sont-elles retrouvées toute l'année ? Uniquement pendant la période de drainage ?) et à déterminer la concentration en nitrates. À cette occasion, des échantillonneurs intégratifs issus de la R&D de l'IRSTEA¹ vont être déployés. **Ces dispositifs, encore très récents, serviront à mesurer les pesticides qui se fixent sur ces capteurs.** Ils étaient utilisés principalement jusqu'à présent en recherche, et Eau de Paris va les expérimenter en routine. Le pilotage de ces études est assuré par Frédéric Barrez, hydrogéologue à Eau de Paris.

Des prélèvements supplémentaires dans les champs

Sur les exploitations, les mesures effectuées à l'automne sous parcelle vont donner en plus **une photographie de la quantité d'azote présente dans les sols**, ce qui permet d'estimer les pertes de nitrates. L'objectif : vérifier que sur l'ensemble des parcelles, la limite de qualité « eau potable » pour les nitrates de 50 mg/L est respectée. Une partie des aides est d'ailleurs conditionnée au respect de cet objectif « norme eau potable ».

Un siècle de mesures

Les données récoltées seront très utiles pour évaluer et modéliser les tendances de fond des différents contaminants. Elles complètent également une importante base de données historiques. Pour les nitrates par exemple, **Eau de Paris a la chance d'avoir à sa disposition une base de données créée dès la fin du XIX^e siècle par la Ville de Paris.** Associée aux mesures actuelles en continu ou en fréquence renforcée, cette base exceptionnelle permet une meilleure compréhension de l'influence anthropique mais également des cycles climatiques pluriannuels ou des effets saisonniers.

Une importante contribution à la connaissance des eaux souterraines

Avec ces travaux, Eau de Paris contribue à **l'amélioration des connaissances sur les modalités de transfert des pesticides et sur la périodicité des pics de concentration.** Ils pourront permettre d'établir des relations plus fines entre modification des pratiques agricoles et amélioration de la qualité de l'eau, lien jusque-là complexe à caractériser avec précision. Autant de projets qui vont dans le sens d'un pilotage toujours plus précis de la production d'eau potable, dès l'infiltration de l'eau dans les sols.

¹ L'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA) a fusionné le 1er janvier 2020 avec l'[institut national de la recherche agronomique](#) (INRA) pour former l'[Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement](#) (INRAE).

HISTOIRE D'UN PROJET PIONNIER

Pour la première fois en France, un service d'eau se dote d'un dispositif d'aides financières aux exploitations agricoles, spécifiquement conçu pour la protection de ses captages. De la naissance du projet à sa concrétisation, deux années se sont écoulées.

Le système de paiements pour services environnementaux d'Eau de Paris est né d'un constat partagé avec les acteurs de terrain : **l'accompagnement financier au changement de pratiques agricoles devrait être plus simple, plus incitatif et mieux adapté** aux spécificités territoriales.

Jusqu'à présent, l'accompagnement financier des agriculteur·trice·s reposait sur le dispositif des mesures agro-environnementales et climatiques. Mais le nombre d'agriculteurs engagés a diminué au fil du temps, en raison de la complexité technique et administrative de ce dispositif, et ses effets sur la qualité de l'eau étaient trop faibles.

Le projet d'Eau de Paris a été validé par la Commission européenne en janvier 2020. Cette validation a récompensé le long travail mené depuis 2018 par les équipes de l'entreprise publique pour bâtir et faire valider ce projet inédit.

- 2018 : Eau de Paris lance la construction de son régime d'aides, en lien avec plusieurs partenaires techniques (Agence de l'eau, experts agricoles, INRA, etc.) et les agriculteurs eux-mêmes.
- 2019 : le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation accompagne les équipes d'Eau de Paris dans la construction d'un régime d'aides spécifique compatible avec la réglementation européenne en matière d'aides d'Etat dans le domaine de l'agroenvironnement.
- Suite à ce travail à la fois technique (finalisation des cahiers des charges regroupant les engagements des agriculteurs) et juridique (compatibilité avec les textes européens), le dossier de notification d'Eau de Paris est transmis par le ministère en charge de l'agriculture à la Commission européenne fin juin 2019. Cette procédure de notification est obligatoire, elle sanctionne le respect des règles européennes.
- Automne 2019 : Eau de Paris échange avec la Commission européenne et répond à ses questions pour lui permettre d'apprécier son projet.
- 13 janvier 2020 : la Commission européenne informe Eau de Paris qu'elle valide le régime d'aide agricole.
- Début 2020 : 5 agriculteurs s'engagent dès l'ouverture du dispositif, suivi de 44 autres quelques mois plus tard.
- Fin 2020 : 49 exploitant·e·s bénéficiaires.

Un appui indispensable de l'agence de l'eau Seine-Normandie

Le budget estimatif du régime d'aide s'élève à 47 millions d'euros sur une dizaine d'années. Il sera financé à 80 % par l'agence de l'eau Seine-Normandie, qui dispose d'un budget dédié à la mise en place de paiements pour services environnementaux pour rémunérer des pratiques agricoles qui protègent l'eau et la biodiversité. Eau de Paris contribue à hauteur de 20 %, soit 10 M€ sur les prochaines années. Les usager·ère·s parisiens participent ainsi à la transition agricole sur les territoires qui alimentent Paris en eau, dans un partenariat mutuellement bénéfique avec les agriculteurs et les consommateur·trice·s d'eau locaux.



Jean-Michel Thierry et son fils, agriculteurs engagés dans le dispositif d'aides agricoles Eau de Paris, à Préaux (77).

UNE EXPERTISE UNIQUE EN MATIÈRE DE PROTECTION DE LA RESSOURCE

Eau de Paris porte une politique de protection de la ressource ambitieuse initiée il y a près de 30 ans. Elle s'est étoffée au fil des années et constitue aujourd'hui une des marques de fabrique de l'opérateur public.

Le schéma d'alimentation en eau potable de Paris repose pour moitié sur des eaux de rivières, prélevées dans la Seine et la Marne, et pour moitié sur des eaux souterraines captées dans les départements et régions limitrophes de la capitale. Naturellement protégées, les eaux souterraines ont longtemps fait l'objet d'un simple traitement de désinfection avant d'être mises en distribution.

Aujourd'hui, la qualité de ces eaux souterraines est influencée par les activités humaines en surface, qu'elles soient industrielles, agricoles ou domestiques. Les sources captées par Eau de Paris se situant en zone rurale, où l'activité agricole prédomine, c'est avec ces acteurs que la régie travaille pour protéger l'eau. Avec l'intensification des pratiques agricoles dans les décennies d'après-guerre, des concentrations croissantes en nitrates ont été observées dès le milieu des années 60. Des campagnes d'analyse de plus en plus fréquentes et précises mettent par ailleurs en avant la présence de pesticides dans les eaux, d'origine principalement agricole. Eau de Paris a adapté ses traitements à ce contexte. Les nitrates sont traités par dilution. Quatre usines (L'Haÿ-les-Roses dans le Val de Marne, Saint-Cloud dans les Hauts-de-Seine, Sorques et Longueville en Seine-et-Marne) retiennent les pesticides avant mise en distribution de l'eau. Concernant les nitrates, le réseau d'aqueduc historique très résilient permet la sélection des ressources en fonction de leur qualité. Mais la seule solution de long terme reste la reconquête de la qualité de l'eau.

Une politique pionnière

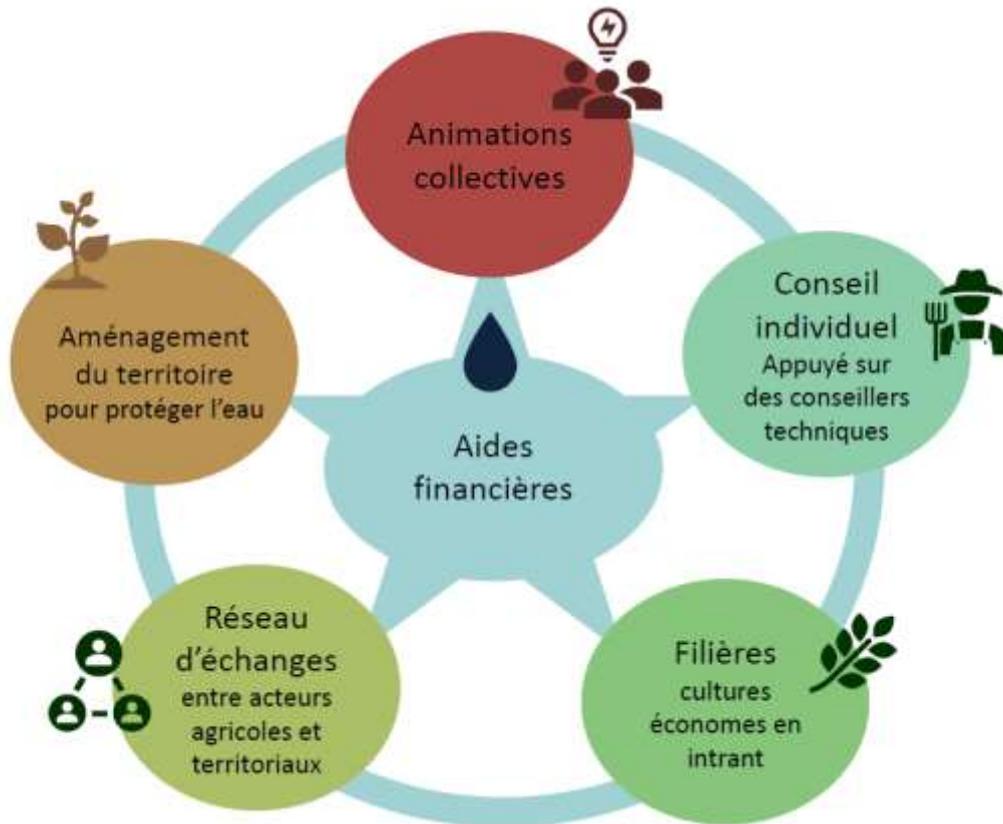
Dans ce contexte, la SAGEP puis Eau de Paris ont lancé dès les années 1990 des partenariats avec les agriculteurs des bassins versants de la Voulzie (Seine-et-Marne) puis des sources de la Vigne (Eure, Eure-et-Loir et Orne), pour les accompagner dans des évolutions de pratiques favorables à la qualité de l'eau.

Une expertise unique, construite sur les territoires sourciers d'Eau de Paris

Depuis plusieurs années, Eau de Paris a développé une expertise pointue sur les liens entre pratiques agricoles et qualité de l'eau. Pour accompagner la transition des exploitants agricoles vers des pratiques qui protègent l'eau, Eau de Paris intervient quotidiennement en mobilisant les leviers suivants :

- Conseil technique aux agriculteurs et animation collective : échange de pratique et de références économiques et agronomiques, « tours de plaine » (des visites d'exploitations entre agriculteurs), identification des zones les plus sensibles du point de vue de la ressource en eau, etc.
- Aide à la consolidation de débouchés pour les exploitations qui protègent l'eau : aide à l'investissement (outils de stockage et de transformation de produits bio) et à la commercialisation, accès à la commande publique parisienne, avec l'exemple récent de l'approvisionnement des cantines du 11^e arrondissement en lentilles, huiles et pois-chiches par des agriculteurs de la vallée de la Vanne ;
- Acquisition foncière sur les zones les plus sensibles pour l'eau, avec maintien de l'activité agricole via des baux ruraux environnementaux ;
- Mobilisation des aides financières existantes pour les agriculteurs.

Les aides financières, un dispositif intégré à l'animation territoriale



L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE, UNE POLITIQUE CONTRACTUELLE AU SERVICE DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

L'agence de l'eau Seine-Normandie est un établissement public de l'État, placé sous la tutelle de deux ministères : le ministère en charge de l'écologie et le ministère en charge des Finances.

L'agence de l'eau finance les ouvrages et les actions qui contribuent à préserver les ressources en eau et à lutter contre les pollutions, en respectant le développement des activités économiques, sur son territoire de compétence : le bassin hydrographique de la Seine et des fleuves côtiers normands.

Pour ce faire, elle perçoit des redevances auprès de l'ensemble des usagers. Celles-ci sont redistribuées sous forme de subventions et/ou d'avances aux collectivités locales, aux industriels, aux artisans, aux agriculteurs ou aux associations qui entreprennent des actions de protection du milieu naturel.

Un appui technique fondamental

L'appui technique fait également partie du rôle de l'agence de l'eau . Les collectivités, les industriels ou les agriculteurs peuvent donc faire appel à l'agence de l'eau pour être conseillés dans la réalisation des ouvrages de traitement et de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées, d'élimination des rejets et des déchets industriels.

L'agence de l'eau intervient également dans le financement des aménagements et de l'entretien des rivières, mais également auprès des agriculteurs pour le développement de bonnes pratiques agricoles.

Le programme "Eau & Climat" 2019-2024 de l'agence de l'eau Seine-Normandie



Le 11ème programme, intitulé programme "Eau & Climat", détermine pour une durée de 6 ans le montant des aides et des redevances. Ainsi c'est 3,84 milliards d'euros qui sont prévus sur 6 ans pour reconquérir la qualité de l'eau et s'adapter au changement climatique.

C'est grâce aux redevances, qui constituent les recettes de l'agence de l'eau, que des aides sont accordées aux collectivités, aux industriels, aux agriculteurs et aux associations pour lutter contre la pollution des eaux, protéger la santé, préserver les milieux aquatiques et la biodiversité, et garantir la qualité et la disponibilité de l'eau.

Ce programme s'inscrit également dans les évolutions législatives en matière de domaine d'intervention de l'agence de l'eau, et élargit son champ d'action à la préservation de la biodiversité en lien avec les enjeux propres à la gestion de l'eau et de mise en œuvre des objectifs de la directive cadre sur l'eau.

Les priorités du programme "Eau & Climat"

L'agence de l'eau Seine-Normandie se base sur les cinq priorités fixées par le Ministère de la transition écologique et solidaire, à savoir :

- l'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau,
- l'adaptation au changement climatique,
- la reconquête de la biodiversité,
- la mobilisation des acteurs et la solidarité entre les territoires,
- la protection de la santé publique.

Les contrats de territoire "eau & climat" : un programme d'actions volontaires et partagé par les acteurs de l'eau sur des territoires à enjeux prioritaires

Le programme "Eau & Climat" 2019-2024 de l'agence de l'eau Seine-Normandie mobilise les acteurs de l'eau à l'adaptation au changement climatique. Pour ce faire, il propose un outil original : le contrat de territoire "eau & climat".

Le contrat de territoire "eau & climat" vise à accélérer, sur un territoire à enjeux, la mobilisation des maîtres d'ouvrage autour d'un programme d'actions prioritaires et efficaces pour la préservation des ressources en eau, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique. Il permet également de mettre en œuvre les actions du programme de mesures (PDM) du SDAGE et d'engager les actions des SAGE approuvés visant le bon état des eaux.

L'agence de l'eau Seine-Normandie s'engage avec les signataires à financer prioritairement les actions inscrites au contrat.

S'engager dans un contrat de territoire "eau & climat", c'est :

- mettre en œuvre une politique territoriale pour réduire les sources de pollution et/ou de dégradation de la ressource en eau, des milieux aquatiques et de la biodiversité
- faciliter et soutenir l'émergence et le suivi des projets les plus pertinents pour la mise en œuvre de ce programme d'actions
- mobiliser, outre l'agence de l'eau Seine-Normandie, un ou plusieurs acteurs ayant compétence à agir
- engager réciproquement les différents partenaires et maîtres d'ouvrages locaux dans le sens des objectifs environnementaux de la politique de l'eau et de l'adaptation au changement climatique
- donner plus de force et de lisibilité aux politiques publiques pour en décupler les effets

Le contrat s'élabore sur la base d'un diagnostic complet territoire, partagé par l'ensemble des acteurs concernés. Pour marquer leurs engagements, les maîtres d'ouvrage du contrat doivent être signataires de la charte d'adaptation au changement climatique du bassin.

LE CONTRAT DE TERRITOIRE EAU ET CLIMAT EAU DE PARIS

Contrat de préservation de la ressource en eau des territoires sourciers qui alimentent Paris

Les signataires du contrat sont :

- La ville de Paris, Eau de Paris et l'agence de l'eau Seine-Normandie

L'enjeu porte principalement sur l'amélioration de la qualité des eaux sur les aires d'alimentation des captages qui alimentent Paris, et les syndicats d'eau potable dont les captages sont alimentés en tout ou partie par ces mêmes aires.

Avec l'intensification des pratiques agricoles, la qualité des eaux brutes s'est détériorée. Des concentrations croissantes en nitrates ont été observées dès le milieu des années 60, avec des dépassements de normes au début des années 80 sur certaines ressources. Depuis le début des années 90 et jusqu'à aujourd'hui, des campagnes d'analyse de plus en plus fréquentes et précises mettent par ailleurs en avant la présence de pesticides dans les eaux, d'origine principalement agricole.

Les particularités du contrat

Ce contrat comprend un programme d'actions d'un montant cumulé sur la période 2020-2025 de 77,3 M€ de travaux.

Préservation de la ressource

Avec une enveloppe dédiée qui s'élève à 55 M€, la préservation de la ressource en eau souterraine pour garantir la production d'eau potable est l'enjeu principal de ce contrat. Il s'agit d'accompagner les exploitants agricoles vers des changements de pratiques favorables à la qualité de l'eau. Pour ce faire Eau de Paris mobilise les leviers suivants :

- Animation collective et conseil technique individuel auprès des exploitants agricoles
- Participation à l'émergence de projets de territoire : appui au développement de filières pour des cultures économes en intrants et au développement de circuits courts
- Aménagement foncier, acquisition foncière avec maintien d'une activité agricole via des baux ruraux environnementaux – ou acquisitions/aménagement ciblés sur de petites surfaces constituant des zones particulièrement vulnérables au transfert de pollution
- Mobilisation des paiements pour service environnementaux, promus par les Assises de l'eau, pour accompagner les changements de pratiques agricoles vers des systèmes qui préservent la ressource en eau...

Résilience du système de production d'eau potable, 7 460 000 €

Il s'agit d'améliorer la résilience du système d'alimentation en eau potable de Paris notamment vis-à-vis d'épisodes de crues importantes sur la Seine et sur la Marne, et plus généralement d'améliorer la résilience de la zone interconnectée. Cet enjeu prévoit de mener 2 actions d'amélioration des interconnexions entre Eau de Paris et le SEDIF et 1 action de création d'usine de surpression hors crue.

Réduction des prélèvements sur les ressources, 10 540 000 €

Il s'agit en 1er lieu de fiabiliser la sectorisation et de compléter l'instrumentation du réseau parisien par des capteurs connectés, dont les données seront traitées par des algorithmes afin d'augmenter considérablement l'efficacité de la recherche et du traitement des fuites et de fait améliorer le rendement du réseau. Cet enjeu recouvre également des actions d'économie d'eau qui permettront de limiter les prélèvements sur les ressources utilisées pour l'eau potable et l'eau non potable

L'objectif est de réduire les pertes réelles sur le réseau de 4,3 Mm3/an entre 2018 et 2023 et d'améliorer le rendement cible à 92%.

Amélioration de la connaissance et suivi de la ressource, 3 672 000 €

Eau de Paris vise à acquérir une connaissance qualitative et quantitative fine des points de captages exploités (plus de 100 aujourd'hui) dans le but :

- D'optimiser le choix des ressources exploitées
- Suivre les effets des mesures de transition vers des systèmes agricoles plus respectueux de la qualité de l'eau, et adaptation des pratiques le cas échéant ;
- Identifier les zones et les pratiques à risque vis-à-vis de la qualité de l'eau ;
- Améliorer la connaissance des débits restitués au milieu naturel en période de sécheresse ;
- Quantifier les évolutions de long terme sur les ressources, et s'adapter aux impacts prévisibles du changement climatique.

Le projet et l'accompagnement de l'agence (technique et financier)

Montant prévisionnel du contrat : **77M€**

Montant estimé des aides AESN : **56M€**

L'intérêt pour le milieu

- Reconquérir la qualité des eaux brutes des captages d'alimentation d'Eau de Paris en réduisant les pollutions diffuses sur les AAC de manière pérenne.
- Réduire les prélèvements sur la ressource en eau en luttant contre les fuites des réseaux d'eau potable et non potable.



ANNEXES

3 mesures adaptées aux enjeux locaux pour une transition durable

01 SYSTÈME GRANDES CULTURES ÉCONOMES EN INTRANTS



Objectifs :

- Une utilisation limitée du recours aux pesticides
- Une diminution des fuites de nitrates
- Un système cohérent et durable à l'échelle de l'exploitation
- Limiter les transferts à risques



6 ans



230 €/ha

02 SYSTÈME POLY CULTURE ÉLEVAGE MAXIMISANT L'HERBE



Objectifs :

- Mêmes objectifs que la mesure 1
- Surface en prairies maximisée dans les exploitations



6 ans



300 €/ha

03 EAU & BIO GRANDES CULTURES (M03.1) ET POLY CULTURE-ÉLEVAGE (M03.2)



Objectifs :

- Des obligations supplémentaires par rapport au dispositif national: contraintes agronomiques pour la durabilité du système, contraintes pour gérer l'enjeu nitrates.
- Des montants financiers revalorisés pour accélérer l'AB sur les territoires où elle peine à se développer.



7 ans



150 €/ha
à
450 €/ha

FICHE D'IDENTITÉ D'EAU DE PARIS

Première entreprise publique d'eau en France, Eau de Paris délivre chaque jour à ses 3 millions d'usagers une eau d'excellente qualité, au prix le plus juste. Captage, traitement, distribution, relation client : les 900 collaborateurs d'Eau de Paris interviennent à chaque étape du cycle de l'eau pour un service public toujours plus performant et innovant. Engagée pour la protection de l'eau, de la biodiversité et du climat, Eau de Paris gère durablement ses ressources et son patrimoine, en collaboration avec ses partenaires locaux.

CHIFFRES CLES

900 collaborateurs·et collaboratrices réparti·e·s dans 5 régions et 12 départements
Plus de 60 métiers intégrés au sein de l'entreprise publique
3 millions d'usagers dont 2,2 millions de Parisien.ne.s
94 000 abonné·e·s
7 usines de traitement d'eau potable et 5 réservoirs principaux
470 km d'aqueducs
1 985 km de canalisations d'eau potable et 1 700 km de canalisations d'eau non potable
1 200 points d'eau potable dans Paris dont 12 fontaines Pétilantes
6 puits à l'Albien nappe profonde qui constitue une réserve de secours à l'échelle régionale
169 millions de m³ d'eau potable produits en 2020
91 % taux de rendement du réseau d'eau potable

